

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/V-1e/22
Séance du 20 OCT. 2006

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

Le Conseil Général,

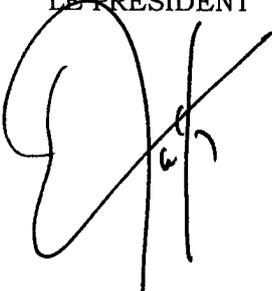
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-1 al. 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatif au débat sur les orientations budgétaires du département,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- * Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2007.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ..2..3..OCT...2006
Publication ...2..7..OCT...2006.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions